

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

Présents : M. BOCCAR, Conseiller communal-Président
M. JAVAUX, Bourgmestre;
Mmes CAPRASSE, DAVIGNON et DELHEZ, M. DELVAUX, Mme BORGNET, Echevins ;
M MELON, Conseiller Communal et Président du CPAS ;
M FRANCKSON, Melle SOHET, Mme ERASTE, MM. DE MARCO, PLOMTEUX, MAINFROID et TILMAN, Mme TONNON, TORREBORRE, LHOMME, DELIZEE, et DELCOURT, Mme HOUSSA, M LACROIX, Mme BRUYNINCKX, Conseillers Communaux.
Mme Anne BORGHS – Directeur Général

INTERPELLATION CITOYENNE – M. JEAN-LOUIS MATAGNE – REFECTION DES TRONCONS RUES ROUA ET VIGNEUX.

LE CONSEIL,

Entendu l'interpellation de Monsieur Jean-Louis Matagne sur la réfection des tronçons des rues Roua et Vigneux ;

« Les considérations exprimeront l'opposition au début du remplacement des pavés ancestraux en pierre naturelle par des pavés en béton dans le périmètre patrimonial protégé du centre historique d'Amay.

Les questions seront celles restées sans réponses à différents courriels adressés au Collège dernièrement.

Une « réponse sur le fond » promise par écrit le 29 décembre 2015 ne m'est non plus jamais parvenue.

Elles seront aussi la réplique aux arguments formulés par le Collège dernièrement dans la presse ou sur les réseaux sociaux.

J'interviens ici en tant que citoyen sans appartenance politique ou autre.

Je souhaite que ce dossier soit annulé et complètement repris à zéro afin de maintenir les pavés en pierre naturelle.

Mes considérations porteront en premier lieu sur le **COÛT « Le bon marché à tout prix est un piège coûteux » (1.p 423)**

Les choix sont douloureux, on connaît quoi que vous pensiez, les difficultés financières de notre commune.

Une note au collège (annexe 1) du 13/01/2016, restée sans réaction SUR LE FOND, induisait notamment la vérification de certaines données importantes du dossier, notamment le métré.

Elle tentait de démontrer que – moyennant évidemment reprise du dossier à zéro – il pourrait être possible de maintenir la PN pour le même budget adjudgé.

J'aurais aimé connaître votre avis sur la démonstration que maintenir les pavés PN était loin d'être impayable. Et ceci, même en payant le dédit à l'adjudicataire. En effet, le montant inscrit au budget et adjugé prématurément selon moi, est de 228.000 € pour 3100 m².

Vous n'avez pas démenti notre estimation du métré qui est de maximum 2.300 m².

Si cette dernière est exacte, et si vous vous obstinez, notre commune payerait donc 800 m² de travaux indûment. Une simple règle de trois nous indique 203.200 €.

Certaines charges étant fixes, on peut estimer que l'erreur nous coûterait plus de 20.000 €. J'espère vraiment que vous allez enfin me démontrer le contraire ou que vous avez rectifié le dossier mais dans ce cas, je déplorerai que vous ne l'ayez pas fait plus tôt. Rappel, ma note date de mi-janvier.

La note chiffrée démontre aussi que cette erreur vous permettrait de maintenir les PN pour le montant budgétisé. Comme dit plus haut, cela nécessiterait l'annulation du dossier, le paiement d'un dédit, et le montage d'un nouveau dossier correct.

Cela n'en vaudrait-il pas la peine ?

D'autre part, je déplore que les coûts sont calculés en terme d'immédiateté, et donc en solutions conservatrices et de marché instantané et non en terme de développement d'économie durable.

Bien sûr les clinkers peuvent faire de bonnes voiries. Mais ils ne font pas de bonnes voiries durables. Le patrimoine urbain et à fortiori la pierre naturelle, est par essence une composante incontournable du développement durable.

La qualité de ces produits de chez nous au circuit particulièrement court, a été chiffrée lors d'analyses de cycles de vie. Les conséquences sociales de cette industrie, grosse pourvoyeuse d'emplois qualifiés ou non, sur l'économie locale sont évidemment importantes. Il s'agit donc bien ici d'un acteur fondamental de la construction durable !

En terme « d'amortissement des coûts » le maintien des pavés PN sera tout bénéfice... pour nos enfants !

ARGUMENTAIRE

IDEES POUR AIDER à SUPPORTER les COUTS

Ce qui a été fait aux communes de Limbourg et Andenne et ailleurs ne pourrait-il se faire à Amay ?

Les arguments en défaveur des pavés PN sont quasi toujours dus à un :

- Mauvais placement ;
- Mauvais choix du pavé ;
- Mauvais choix de lieu.

Vous citez toujours les cas négatifs – Nous pouvons citer des lieux, en très grand nombre où les PN donnent pleinement satisfaction et aussi des endroits, où après avoir été ôtés, on envisage de les replacer...

Le **coût d'entretien** ultérieur des pavés en PN n'est guère plus élevé s'ils sont bien choisis et posés.

Les bons choix n'ont pas toujours été opérés à Amay avant vous. Mais vous pouvez disposer aujourd'hui d'outils et d'expertises que vos prédécesseurs ne connaissaient pas.

Cela engendre des nuisances, donc des coûts dont vous n'êtes pas responsables. Mais ce n'est pas une raison pour renoncer à la PN. Si l'on n'est pas satisfait de sa voiture (mal choisie ou mal entretenue... ?) doit on se résoudre toute une vie à rouler à vélo?

SOCIAL

On lit aussi « c'est impayable, car nous devons faire face à diverses aides sociales » créant ainsi une concurrence entre les besoins tous légitimes. Vos choix sont politiques au sens large du terme et souvent douloureux, mais, selon moi, conserver le patrimoine c'est aussi faire du « social ».

C'est-à-dire dans le cas qui nous préoccupe ce soir :

- Entretien le savoir-faire de nos ouvriers qualifiés ;
- Aider les producteurs locaux. Ne sont-ce pas des démarches de progrès à caractère social ?
- Aider les entreprises spécialisées à maintenir l'emploi, c'est aussi « social » ;
- «Le pavé PN est donc non seulement un patrimoine urbain mais surtout un patrimoine social. C'est l'expression d'un savoir-faire local cumulé ». (1 p. 401 Guido Vanderhulst).

CULTUREL

« Rénover c'est aussi une exigence morale. Le bâti existant est le fruit du travail humain antérieur. Le « Déjà là » incorpore le génie, la culture et les savoir-faire, les souffrances et la fierté des hommes qui nous ont précédés. La rénovation est un acte de respect, de civilisation, elle est une reconnaissance, une justice rendue ». René Schoonbroodt (cité par 1 p. 424 Patrick Wouters).

ECOLOGIE

L'industrie du béton proclame que c'est un matériau recyclable. On peut effectivement recycler du béton en gravier. Mais ça demande des moyens considérables. Sans compter l'énergie grise pour produire du béton : la cuisson des composants des clinkers nécessite une flamme de 2000°C.

Il y a lieu, nous semble-t-il de mettre en place des procédés qui consomment de la main-d'œuvre mais sont économes en énergie.

Le coût du transport est aussi déterminant (1 p. 421-422-423), et dans le cas des rues Roua et Vigneux, les pavés réutilisables indéfiniment sont déjà sur place.

Et, c'est un peu comme l'exemple du frigo évoqué dans un excellent ouvrage, intitulé : « Merci pour nos enfants », au chapitre : « Qui croit perdre, gagne », je lis, « le moins cher à l'achat est souvent le plus onéreux à l'usage. » (2 p. 23)

QUESTIONS

NB : Certaines font suite à des déclarations erronées semble-t-il mais non démenties qui pourraient peut-être fausser votre jugement et celui de nos concitoyens. Les questions sont adressées comme vous le savez **à tous** les Conseillers communaux (majorité et minorité).

1. Avez-vous annulé votre décision ? Si la réponse est oui, mon intervention s'arrête ici et je m'en réjouirais (silence)...

2. Comptez-vous proposer l'annulation de cette décision ?

3. Dans le journal « Vers l'Avenir » du 18/12/2015 vous affirmez, « calcullette en main, un remplacement par des pavés PN ferait monter la facture à 750.000 €. » – Pourriez nous expliquer ce que représente exactement ce montant ?

4. Dans une phrase suivante du même article vous ajoutez « or nous avons un budget de 400.000 € - au bail d'entretien 2015 : que couvre exactement ce budget ?

5. Plus loin dans le même article vous annoncez le montant exact (nous avons vérifié) des pavés béton pour les rues Roua et Vigneux, 228.000 €. Et il est affirmé « donc une économie de plus de 500.000 € par rapport à l'option pavés traditionnels en PN. - 750.000 – 228.000 = + de 500.000 €, et ce serait effectivement une énorme différence, mais ces 2 montants portent-ils sur le même objet ? N'a-t-il pas là confusion des postes ?

6. Le RCU indique clairement que les rues du périmètre protégé doivent **OBLIGATOIREMENT** être revêtues de pavés PN – Avez-vous obtenu l'accord de dérogation **officiel et réglementaire** du Fonctionnaire délégué ?

CONCLUSION

Si vous décidez courageusement de reprendre le dossier - Roua Vigneux – à zéro, et pour les décisions futures, je vous recommande de consulter « Les pavés de Bruxelles ». Cet ouvrage exhaustif comporte les contributions de spécialistes reconnus, Madame Anne Van Loo, Messieurs Francis Tourneur, André Vital, Hubert Deferm, Guido Vanderhulst et Patrick Wouters, dont je me suis largement inspiré et que je remercie.

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il m'arrive souvent d'arrêter les visiteurs sur le parvis de la Collégiale. Je leur demande d'imaginer les trois places, et les rues convergentes, couvertes de pavés béton. Leur réaction est unanimement négative.

Plutôt que de placer du béton, je préfère et je crois ne pas être seul (nous sommes plus que deux... !) que vous laissiez nos rues en l'état, tout en les réparant. Ainsi, nos enfants ne diront pas plus tard que vous fûtes le Conseil sous lequel une partie de notre patrimoine commença à être démantelé.

Je vous invite à écouter la voix, de ces pierres qui font partie de nos racines.

Que nous disent-elles ? Car elles nous parlent.

Elles font écho aux pas de nos ancêtres, aux rires des enfants et aux récriminations des ouvriers descendant des vignes et des essarts rentrant dans le bourg.

Elles gardent le souvenir des prières des pèlerins de saint Jacques, du cahotement des tombereaux....

Merci de nous épargner le silence mortifère du béton dans le centre historique qui est depuis plus de 2 000 ans, un lieu de vie de notre communauté.

Nous vous en remercions déjà...

Jean-Louis Matagne »

Entendu la réponse de Monsieur Mélon, Président de CPAS avec compétences scabinales,

On peut toujours remettre en cause le professionnalisme du conducteur des travaux qui a réalisé le métré. Je me refuse quant à moi à vérifier ou faire vérifier son travail.

Pour information le cahier des charges reprend des quantités présumées et nous payons toujours le décompte final sur base d'un métré contradictoire réalisé après les travaux. Donc s'il n'y avait que 2.300 m² au final, nous payerions 2.300 m².

Pour info également, nous ajoutons presque systématiquement 10% aux quantités mesurées, cela permet de ne pas avoir de mauvaises surprises (+ risque de la règle des 10% maximum budgétaire).

Le pavé de béton représente un circuit aussi court que la pierre naturelle. Nos entrepreneurs ne les achètent pas à l'étranger car il y a beaucoup de producteurs en Wallonie.

Le seul endroit que tu m'as renseigné comme étant un bon exemple, c'est Andenne. J'ai été voir sur place et cela ne m'a pas convaincu. J'y suis retourné pour faire des photos que je fais circuler ici. Ils ont exactement les mêmes problèmes que ceux que nous avons sur la place Grégoire et les rues avoisinantes. Comme ici, les pavés naturels ne tiennent pas trop mal sur les parties piétonnes et sont une catastrophe là où les voitures passent. Les seules parties intactes, comme ici, sont les parties en pavés de béton.

Le pavé de béton ne demande pas d'entretien. Suite aux problèmes de la place Grégoire, toutes les entreprises Wallonnes que j'ai interrogées (dont des spécialisées dans la pose de PN) sont formelles, il faut tous les 4 ou 5 ans, faire sauter les joints qui se laissent aller et les refaire.

1. *Avez-vous annulé votre décision ? Si la réponse est oui, mon intervention s'arrête ici et je m'en réjouirais (silence)...* **NON**

2. *Comptez-vous proposer l'annulation de cette décision ?* **NON**

3. *Dans le journal « Vers l'Avenir » du 18/12/2015 vous affirmez, « calcullette en main, un remplacement par des pavés PN ferait monter la facture à 750.000 €. » – Pourriez nous expliquer ce que représente exactement ce montant ?* **A ce moment, nous pensions adjuger pour 400.000 €, donc 750.000 € = coût estimé presque fois deux. Finalement bonne surprise : 228.000 €. Cette bonne surprise est liée à la diminution des subsides de la Région wallonne pour de tels travaux de voirie.**

Cette diminution a réduit également les travaux entamés. Les entreprises étaient donc en demande de travail et on "cassé" leurs prix.

Je ne peux marquer mon accord sur les prix que vous renseignez néanmoins car il faut savoir que les entreprises pratiquent des prix plus élevés pour les communes que pour les particuliers.

On peut d'ailleurs citer en exemple la réfection de la rue G. Grégoire (qui date de 2008) : Pavé Béton : 26 €/m² fourniture des pavés comprise

Pierre Naturelle: 54,14 €/m² avec récupération des pavés + ajouter achat d'environ 500 m² de pavés. Prix actualisés de 2008 pour rénovation Gaston Grégoire.

4. Dans une phrase suivante du même article vous ajoutez « or nous avons un budget de 400.000 € - au bail d'entretien 2015 : que couvre exactement ce budget ? La réfection des rues Roua, Vigneux + rénovation d'autres voiries en tarmac.

5. Plus loin dans le même article vous annoncez le montant exact (nous avons vérifié) des pavés béton pour les rues Roua et Vigneux, 228.000 €. Et il est affirmé « donc une économie de plus de 500.000 € par rapport à l'option pavés traditionnels en PN. - 750.000 – 228.000 = + de 500.000 €, et ce serait effectivement une énorme différence, mais ces 2 montants portent-ils sur le même objet? N'a-t-il pas là confusion des postes ? **OUI, par le journaliste...**

6. Le RCU indique clairement que les rues du périmètre protégé doivent OBLIGATOIREMENT être revêtues de pavés PN – Avez-vous obtenu l'accord de dérogation **officiel et réglementaire** du Fonctionnaire délégué ? **Le permis d'urbanisme est en cours malgré votre lobbying. Le fonctionnaire délégué n'était a priori pas contre et n'a pas jugé bon de réaliser une enquête publique, mais elle a demandé à voir la commune. La commune qui, jusque-là, n'avait pas voulu intervenir dans la procédure.**

Pour terminer, je vais reprendre une partie de ton texte :

Les arguments en défaveur des pavés PN sont quasi toujours dus à un :

- Mauvais placement ; **Risque effectivement difficile à éviter avec la sous-traitance.**
- Mauvais choix du pavé ; **Pas le choix si on récupère ceux en place et effectivement pas idéaux car trop petits.**
- Mauvais choix de lieu ; **Pas le choix. Effectivement, convient pour piétonnier par pour voirie.**

Nous sommes donc bien d'accord, le choix de la Pierre naturelle dans ce cas est un mauvais choix. »

Entendu les interventions suivantes :

R. Torreborre précise que son groupe a voté la rénovation des rues Roua et Vigneux. Il n'était pas au courant des tous les points évoqués par M. Matagne.

Une commission des travaux aurait pu être réalisée, mais n'aura pas de sens si le dossier reste en l'état.

M. De Marco s'interroge sur la possibilité qu'il y aurait eu d'obtenir des subsides européens vu que la zone est protégée.

L. Mélon informe qu'il faut alors attendre 3 à 4 ans pour obtenir réponse.

M. De Marco demande si la CCATM a été consultée ?

L. Mélon répond que non.

M. le Bourgmestre remercie M. Matagne pour sa question.

Il précise que, dans ce dossier, la commune était demandeuse et ne pouvait donc rendre un avis elle-même. C'est à la Région de le faire. La CCATM était également juge et partie.

Il propose aux membres de faire s'ils le souhaitent une réponse écrite.

Il ajoute que ce n'est pas de gaieté de cœur que le Collège perdrait un attrait touristique et historique de la commune, mais le conserver nécessite des moyens humains et financiers.

Il annonce qu'il ne sera pas possible de tomber d'accord sur le sujet car il s'agit ici d'un choix financier.

Les riverains demandent la réfection et demandent de plus grands trottoirs et de parkings. Le charroi augmente également considérablement.

Il apporte la précision que le dossier ne concerne pas les rues autour de la collégiale, mais seulement les rues Roua et Vigneux. Les alentours de la collégiale conservent leurs pavés.

Le coût en personnel pour entretenir lesdits pavés, en ouvriers qualifiés, nécessite des moyens que la commune n'a pas. C'est un choix coûteux à la base et à l'entretien.

L'idée de la réfection est de ralentir le trafic.

Il est d'avis néanmoins qu'il s'agit d'un beau débat public. Mais la question est : ou on refait les rues Roua et Vigneux à un coût raisonnable ou on ne les refait pas. Il n'y a pas de situation intermédiaire.

Il informe qu'un nouveau rapport défavorable des pompiers vient d'arriver. Il y a un problème de sécurité dans les deux rues; les camions citernes ne passent pas.

Il n'est donc pas possible de prévoir une voirie assez large, des trottoirs plus larges, des parkings, ...

M. Matagne remercie pour les précisions apportées et ajoute qu'il regrette qu'elles arrivent tard; une seule séance sur la mobilité a été prévue avec les riverains.

L'adjudication a été précocée et a oublié que le périmètre de la Collégiale était un périmètre protégé.

Il ne peut marquer son accord sur la réponse fournie par M. Mélon, tout en respectant son point de vue.

Il est d'avis que le collège aurait changé sa position s'il avait accepté de venir à la conférence du professeur Tourneur, spécialiste de la Pierre naturelle ou venu voir les pavés à Bruxelles. On peut poser des pavés, les choisir et qu'ils tiennent. Les arguments techniques avancés ne valent rien.

Le fonctionnaire délégué doit donner son accord. M. Matagne l'a sollicité en direct car il ne savait pas si son avis avait été sollicité!

Il regrette le mépris du Collège en la matière.

Il confirme que son prix au m² a été fourni pas un entrepreneur et que la différence est supportable et payable.

Il n'est donc pas convaincu par les arguments du collègue.

Le Président clôture l'interpellation citoyenne.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(sé) Anne BORGHS.

Le Bourgmestre,
(sé) Jean-Michel JAVAUX

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,